



## AVIS PUBLIC PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-349

---

**AVIS PUBLIC** est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance ordinaire 13 février 2023, le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-349**, intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-151 quant à la zone 21M* ».

Ce règlement vise notamment à modifier la grille des spécifications de la zone 21M, insérée à l'Annexe 2 du Règlement de zonage numéro 2009-151 de la Ville de Port-Cartier afin de permettre l'ajout des classes d'usages suivantes : H-6 « Habitation collective » et C-9 « Hébergement d'envergure ».

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville au 40, avenue Parent, à Port-Cartier (QC), où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Sept-Rivières, soit le 22 mars 2023.

**FAIT À PORT-CARTIER**, ce 22<sup>e</sup> jour du mois de mars 2023.

La greffière,

M<sup>e</sup> Ariane Camiré